

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE
BRAS**



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

22/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

22/02/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	14
VOTANTS	17

N° 2024-027-01

L'an deux mille vingt-quatre,
le Mardi vingt-sept Février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Étaient présents :
Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Isabelle
AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-Pierre LONCQ, Mylène
BEYAERT, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Xavier SIBILLE, Camille
FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Jérémy MESSAOUDI, a donné procuration à Pierre ARMAND,
Sylvie BERNARD-MUZE, a donné procuration à Martine BOLIN-SIMIAN,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Frédéric GUARCH-FERRER, Béranger MARTIN, Cynthia
RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Séverine VINCENDEAU a été élue Secrétaire.

OBJET :

MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE AVENANTS AUX LOTS N° 1 ET N° 2 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE BRAS (PHASES 1 ET 2)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, le marché sur procédure adaptée en cours d'exécution et relatif aux travaux de réaménagement du cœur de village de Bras (phases 1 et 2), et plus particulièrement les rues Henri Fabre, Pierre Curie et Voltaire en phase 1 et rue Jean Jaurès en phase 2.

Il expose que des travaux imprévus sont à prendre en compte, et que des travaux supplémentaires, demandés par le Maître d'Ouvrage, ont dû être réalisés ; ces travaux justifiant notamment des avenants qui ont pour objet de modifier le marché pour les lots 1 et 2 (par création de prix nouveaux et par augmentation du montant global des travaux).

- Le marché relatif au lot n° 1 « TERRASSEMENTS – RESEAUX DIVERS » a été attribué à la Société MINETTO TRAVAUX PUBLICS Sas de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence), pour un montant de 1 071 979,56 €/H.T. Le montant de l'avenant n° 1 pour ce lot s'élève à 144 036,30 €/H.T.

.../...

.../...

- Le marché relatif au lot n° 2 « VOIRIE » a été attribué à la Société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ETS COTE D'AZUR Sasu de Brignoles (Var), pour un montant de 1 086 461,66 €/H.T.

Le montant de l'avenant n° 1 pour ce lot s'élève à 74 766,63 €/H.T.

Le Maire propose d'accepter ces deux projets d'avenants n° 1, pour les lots n° 1 et n° 2 du présent marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Décide d'approuver ces propositions d'avenants n° 1, pour les lots n° 1 et n° 2 ci-dessus définies.

Le nouveau montant du marché sur procédure adaptée relatif au lot n° 1 « TERRASSEMENTS – RESEAUX DIVERS » des travaux de réaménagement du cœur de village (phases 1 et 2), avec la Société MINETTO TRAVAUX PUBLICS Sas, sera donc porté à la somme de 1 216 015,86 €/H.T.

Le nouveau montant du marché sur procédure adaptée relatif au lot n° 2 « VOIRIE » des travaux de réaménagement du cœur de village (phases 1 et 2), avec la Société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD ETS COTE D'AZUR Sasu, sera donc porté à la somme de 1 161 228,29 €/H.T.

2/ Autorise le Maire à signer ces avenants, ainsi que les pièces y afférentes.

3/ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 11 Mars 2024.

Le Maire,

